

## LOGIQUES SOCIALES DU PHÉNOMÈNE DE LA VENTE AMBULANTE PAR LES COMMERÇANTS SUR LES GARES ROUTIÈRES DE YAMOOUSSOUKRO (CÔTE D'IVOIRE)

### SOCIAL LOGICS OF THE PHENOMENON OF AMBULANT TRADE BY TRADERS ON THE BUS STATIONS OF YAMOOUSSOUKRO (CÔTE D'IVOIRE)

**Bah Isaac KOUAKOU**

Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, Côte  
d'Ivoire

[isbahkou@yahoo.fr](mailto:isbahkou@yahoo.fr) / [bah.kouakou@inphb.ci](mailto:bah.kouakou@inphb.ci)

**Résumé :** La ville de Yamoussoukro continue son expansion économique et le secteur du commerce joue un rôle considérable dans cette croissance. À côté du commerce sédentaire, se développe le commerce ambulante qui est perceptible sur les artères de la ville et surtout aux alentours des gares routières. L'objectif de cette recherche est de connaître les logiques sociales qui soutiennent la pratique du commerce ambulante sur les gares routières de Yamoussoukro. Pour ce faire, en plus de l'observation directe réalisée sur 04 gares routières et des entretiens individuels effectués avec les chefs de gares, un questionnaire a été administré à 140 commerçants ambulants à partir de la technique d'échantillonnage accidentel par quota de 35 commerçants ambulants sur chaque gare retenue en prenant soin de ne pas interroger les mêmes personnes. Les résultats de cette étude montrent que la pratique du commerce ambulante sur les gares routières de Yamoussoukro par les commerçants est guidée et soutenue par deux logiques, à savoir la logique socio-économique et la logique de contournement des taxes et impôts. Le commerce ambulante génère certes des gains considérables mais expose ses acteurs à des risques tels que des pertes de marchandises lors des descentes et contrôles des agents de la Mairie, des accidents de circulation pendant la quête de la clientèle et des pertes en vie humaine). Il échappe aussi au contrôle rigoureux de l'État et est en concurrence déloyale avec le commerce sédentaire.

**Mots clés :** Yamoussoukro, commerçants ambulants, gares routières, logiques sociales, commerce sédentaire.

**Abstract :** The city of Yamoussoukro continues its economic expansion and the trade sector plays a considerable role in this growth. Alongside the sedentary trade, itinerant trade is developing, which is noticeable on the arteries of the city and especially around the bus stations. The objective of this research is to find out the social logic behind the practice of itinerant trade in the bus stations of Yamoussoukro.

To do this, in addition to the direct observation carried out at four bus stations and individual interviews with station managers, a questionnaire was administered to 140 itinerant traders using the accidental sampling technique with a quota of 35 itinerant traders at each station, taking care not to interview the same people. The results of this study show that the practice of itinerant trade in the bus stations of Yamoussoukro by traders is guided and supported by two logics, namely the socio-economic logic and the logic of circumventing taxes and duties. Itinerant trade certainly generates considerable gains but exposes its actors to risks such as the loss of goods during raids and checks by City Hall agents, traffic accidents during the search

for customers and loss of human life. It also escapes the rigorous control of the State and is in unfair competition with the sedentary trade.

**Keywords:** Yamoussoukro, itinerant traders, bus stations, social logics, sedentary trade.

## Introduction

Dans un monde en perpétuel mouvement où la vie quotidienne implique des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres cumulés, les lieux fréquentés en cours de déplacement sont autant d'occasions pouvant servir à donner un rendez-vous, à réaliser une micro-activité banale, à acheter un journal, du pain, des cigarettes (T. Marion et *al.*, p. 2008 : 100).

La plupart du temps, au cours des déplacements, des commerçants proposent toutes sortes de marchandises dans les artères des villes, dans les marchés, devant des magasins et dans des gares (routières, ferroviaires), etc.

Depuis quelques années, la Côte d'Ivoire connaît un développement au niveau de ses activités commerciales au rang desquelles figure le commerce ambulante qui semble s'insérer dans le vécu quotidien et influençant le commerce sédentaire, où les commerçants demeurent généralement sur des lieux de vente fixes et soumis à des paiements réguliers de taxes et/ou impôts.

Le commerce ambulante se définit comme une activité marchande de produits pouvant être facilement transportés. En d'autres termes, c'est la vente des articles de tout genre par l'approche directe des consommateurs. L'on constate que dans presque toutes les villes de la Côte d'Ivoire, aux abords des voies principales des différentes communes, à proximité des lieux de commerce fixes, des marchés et magasins, et notamment sur les gares routières, se développent des activités commerciales ambulantes de tenues vestimentaires, de téléphones portables, de montres, de denrées alimentaires, d'ustensile de cuisines, de légumes, de médicaments de la médecine traditionnelle et la médecine moderne, etc.

Pour rendre plus opérationnelle leur mobilité, certains commerçants ambulants utilisent les « brouettes marchands » pour l'exercice de leurs activités. L'activité à la brouette se caractérise par la disposition des marchandises dans des brouettes et par une mobilité spatiale de type circulaire en parcourant les quartiers, les rues et les gares.

En effet, l'émergence de la brouette « marchand » résulte de l'insuffisance des équipements marchands adéquats et du caractère inapproprié des normes en matière de gestion de l'espace public. L'utilisation fréquente de la force dans les opérations de déguerpissement est due à la défiance manifeste des commerçants. Ceux-ci finissent par opter pour la vente ambulante, en prenant des brouettes comme espace support. (B. Guizoa Anderson, 2020, p.10 et 11).

Les commerçants ambulants ont toujours constitué une partie intégrante et

indispensable de la vie de la population ivoirienne en général et de celle de la ville de Yamoussoukro en particulier.

Ainsi, en dépit du fait que cette stratégie de vente soit proscrite par la loi régissant l'activité commerciale en Côte d'Ivoire notamment l'ordonnance n°2013-662 du 20 septembre 2013 relative à la concurrence<sup>1</sup>, le commerce ambulant est en pleine croissance à Yamoussoukro (B. Guizoa Anderson, 2020, p.9), particulièrement sur ses gares routières telles que les gares de l'Union des Transports de Bouaké (UTB), de la Compagnie de Transport Express (CTE), de la compagnie A Votre Service (AVS) et de la gare de Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro (nos enquêtes, 2021).

Dès lors, quelles sont les logiques sociales qui soutendent la pratique de la vente ambulante par les commerçants de Yamoussoukro ?

En d'autres termes, quelles sont les raisons qui poussent certaines personnes à la pratique du commerce ambulant aux alentours et sur les gares routières de Yamoussoukro ? Quels sont les enjeux de la pratique de ce type de commerce ?

Le développement du commerce ambulant ne constitue-t-il pas une menace pour le commerce sédentaire ?

L'objectif général de cette recherche est d'identifier les logiques sociales qui soutendent la vente ambulante par les commerçants sur les gares routières de Yamoussoukro.

Il s'agit de manière spécifique de connaître les avantages liés à la pratique du commerce ambulant, de déterminer les enjeux de ce type de commerce et de montrer que le commerce ambulant en se positionnant sur le marché économique de Yamoussoukro concurrence le commerce sédentaire.

L'hypothèse principale de cette étude est que les avantages tirés de la pratique du commerce ambulant suscitent la motivation des personnes ayant choisi ce type de vente.

Cette hypothèse principale s'articule autour de deux hypothèses opérationnelles.

Premièrement, l'activité libre du commerce ambulant entraînant le privilège d'échapper à certaines taxes fiscales pousse certaines personnes à développer ce type de commerce.

Deuxièmement, le commerce ambulant expose les pratiquants à des risques, entre autres des pertes de marchandises lors des descentes et contrôles des agents de la Mairie, des accidents de circulation pendant la quête de la clientèle et des pertes en vie humaine, et est en concurrence déloyale avec le commerce sédentaire.

---

<sup>1</sup> Contenu des **Articles 19, 20 et 21** de cette ordonnance.

**Article 19** : *Sont prohibées les ventes sauvages ou paracommercialisme.*

**Article 20** : *Les biens ou produits de ventes sauvages ou paracommercialisme font l'objet de saisie. Les conditions et les modalités sont définies par décret pris en conseil des Ministres.*

**Article 21** : *Toute infraction aux dispositions de l'article 19 est punie d'un emprisonnement de deux à six mois et d'une amende de cent mille à dix millions de F CFA ou une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, l'amende est portée au double.*

L'ancrage théorique de cette recherche est la théorie du choix rationnel qui est un ensemble d'idées apparues dans le domaine économique en vue d'expliquer comment les individus prennent des décisions et présupposant que celles-ci sont essentiellement rationnelles, visant la recherche du plus grand bénéfice au moindre coût. De manière générale, cette théorie attribue aux agents un comportement rationnel, qui en raison d'un certain nombre de préférences montrent un comportement visant le plus grand profit ou le moindre mal.

Pour le sociologue C. James (1990), la théorie du choix rationnel stipule que tout comportement humain s'explique par le fait que l'acteur y voit des conséquences bonnes pour lui. En effet, dans la quête d'un mieux-être grâce à la pratique du commerce ambulante, les personnes faisant la vente ambulante se donnent les moyens d'engranger le maximum de profit pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

### **1. Démarche méthodologique**

La population-cible de cette étude est constituée de l'ensemble des commerçants ambulants de la ville de Yamoussoukro. Etant donné l'impossibilité pratique de travailler avec tout cet ensemble, nous avons ciblé les commerçants ambulants exerçant leurs activités aux alentours et sur les gares routières de Yamoussoukro, à savoir UTB, CTE, AVS et à la gare de Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro.

Pour mener à bien l'enquête de terrain, nous avons utilisé la technique d'échantillonnage non probabiliste, plus précisément la technique accidentelle car la population des commerçants ambulants exerçant sur ces gares routières n'est pas définie. L'échantillon de 140 commerçants ambulants a ainsi été obtenu de manière accidentelle par quota de 35 commerçants ambulants sur chaque gare retenue en prenant soin de ne pas interroger les mêmes personnes. L'enquête à ce niveau s'est déroulée sur 16 jours, en raison de quatre jours passés sur une gare de 07 heures à 18 heures. Nous avons aussi fait des entretiens individuels avec les chefs des 04 gares retenues pour l'étude afin d'avoir leur avis sur la vente ambulante. Ces entretiens ont eu lieu selon la disponibilité des chefs des gares.

En plus de l'enquête de terrain, une d'observation directe des commerçants ambulants en activité a été faite en vue de cerner leurs réalités, leur état d'esprit et leurs difficultés. Cette l'observation directe s'est déroulée sur quatre jours dans les 04 gares retenues, en raison d'un jour par gare de 07 heures à 17 heures avec une équipe de deux personnes réparties équitablement sur le terrain.

### **2. Résultats**

Les résultats de cette recherche ont été obtenus suivant trois phases, à savoir l'observation directe, les entretiens individuels avec les chefs de gares et l'interrogation de quelques commerçants ambulants à partir d'un questionnaire.

## 2.1. *Constatations issues de l'observation directe*

La première phase de recueil des données concernait l'observation directe qui s'est déroulée aux alentours et sur les gares routières retenues, à savoir les gares UTB, CTE, AVS et Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro.

Au niveau de la gare UTB, l'équipe 1 arrivée sur les lieux à 9H05, a constaté que certains commerçants ambulants portent des tenus aux insignes de la gare et avaient accès à la gare alors que d'autres étaient pourchassés par l'agent de sécurité privé de la compagnie et donc ces derniers font des va-et-vient aux alentours de ladite gare.

L'engouement des commerçants est plus perceptible dès que des cars stationnent et que des passagers descendent. Ils accourent presque tous à leur rencontre en clamant les noms des articles qui vendent.

Après 30 minutes d'observation, la venue des agents de la Mairie de Yamoussoukro sur place a entraîné la fuite des commerçants ambulants. L'équipe 2 quant à elle, n'a rien remarqué d'inhabituelle lors de son observation à la gare CTE.

Concernant les équipes 3 et 4 qui étaient respectivement à la gare AVS et de Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro, la remarque fût la même concernant la mobilité des commerçants ambulants qui restent toujours à l'aguet, prêts à accoster les passagers pour proposer leurs marchandises.

Nous avons également constaté que la majorité des commerçants ambulants se trouvaient devant la gare et s'approchaient des cars après leur stationnement pour proposer leurs articles aux voyageurs.

Aussi, certains commerçants ambulants sont-ils des clients d'autres commerçants ambulants et s'entraident par moment pour avoir facilement la monnaie pour satisfaire le client. De fois, c'est un couple de commerçants ambulants<sup>2</sup> qui sillonnent ensemble les gares à la recherche de la clientèle.

En somme, au niveau des gares d'UTB, CTE et AVS, un contrôle permanent est fait pour éviter que les commerçants ambulants rentrent à l'intérieur des gares. L'existence de clôture sur ces trois gares facilite ce contrôle mais cela n'empêche pas l'irruption par moment d'autres commerçants ambulants qui sont à l'aguet de potentiels clients. Par contre, la gare de Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro, qui n'est pas clôturée, donne plus de liberté aux commerçants ambulants qui ne cessent d'y faire des va-et-vient. Dans leur quête permanente de la clientèle, quadrillent sans cesse les quatre gares suscités, et même vont sur d'autres sites à la rencontre de la clientèle.

Il leur arrive parfois de prendre une pause dans un endroit ou devant une des gares juste le temps d'un repos pour reprendre leur randonnée de mobilité marchande.

Les photos numéros 1, et 2, ci-après, montrent successivement un vendeur-ambulant qui fait une pause devant la gare d'UTB et deux vendeuses ambulantes de pain sucré

---

<sup>2</sup> Nous parlons de couple de commerçants ambulants lorsque deux vendeurs ont des articles qui se complètent en termes d'opportunité. Par exemple, à côté de la vendeuse de pain sucré se trouve une vendeuse de jus ou d'eau.

et de jus de bissap et de gnamankoudji aux alentours de la gare de Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro.

Photo n°1 : Jeune vendeur-ambulante faisant une pause devant la gare UTB



Photo n°2 : Vendeuses ambulantes de pain sucré et de jus aux alentours de la gare de Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro.



*Source : Cliché Isaac Kouakou, Décembre 2021.*

*Source : Cliché Isaac Kouakou, Décembre 2021.*

Dans la plupart du temps, les commerçants ambulants font des pauses lorsque le besoin se fait sentir. C'est le cas du jeune vendeur-ambulante sur la photo 1. Il se promène avec son "siège de fortune" qu'il utilise pour un moment de repos et reprend sa mobilité de vente à la rencontre des potentiels clients.

Les vendeuses ambulantes de pain sucré et de jus sur la photo 2, venant de l'ancienne gare d'UTB, longent la gare de Labelle Transport et se dirigent vers la gare de Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro. En effet, les équipes lors de l'observation directe sur les différentes gares suivaient les mouvements des commerçants pendant un moment pour s'assurer du caractère itinérant de leur activité.

## 2.2. Résultats de l'approche qualitative

Le phénomène de la vente ambulante est une réalité à Yamoussoukro et les lieux les plus prisés sont les espaces qui occasionnent des regroupements de personnes tels que les gares routières. Pour cette étude, nous nous sommes entretenus avec les chefs des quatre gares routières retenues dans l'optique d'avoir leur avis sur le commerce ambulante. Ainsi, les propos de ces différents responsables sont relatés à travers divers verbatims.

Selon les deux premiers propos des chefs de gares, le commerce ambulante fait désormais partie du quotidien des populations de Yamoussoukro. Il est difficile de faire un contrôle permanent concernant leur irruption sur les gares routières, autour des cars.

« Nous sommes conscients que des personnes assurent leur survie grâce à la vente ambulante, mais nous ne souhaitons pas que les commerçants ambulants se promènent sur nos gares pour troubler la quiétude de nos clients. Alors, nous leur demandons de ne pas rentrer sur les gares mais le contrôle n'est pas facile » (Entretien individuel, chef de gare de UTB-Yamoussoukro, décembre 2021 et juin 2022).

« Oh, tant que ces commerçants ne gênent pas nos passagers, je pense qu'il n'y a pas de problème. De fois, le passager a besoin d'une marchandise urgemment et donc le commerçant ambulant vient répondre à son besoin d'achat. Tout compte fait, notre gare est située dans un espace qui n'est pas clôturé donc comment peut-on empêcher des gens d'y vendre leurs marchandises ? (Entretien individuel, chef de gare de Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro, décembre 2021 et juin 2022).

Les deux autres chefs de gares, ont, au-delà de la réalité du phénomène de la vente ambulante à Yamoussoukro, évoqué le fait que le commerce ambulant, certes aide parfois le passager mais et surtout expose ces pratiquants à des risques d'accidents.

« Oui, les commerçants ambulants là, on va faire comment ? C'est une nouvelle manière de vendre qui est arrivée et il faut faire avec. En réalité, il n'y a pas de mal en cela. Nous avons accepté l'installation de certains commerçants à l'intérieur de la gare pour faciliter la tâche de nos passagers. Mais, vous savez que le commerçant ambulant est toujours à l'aguet à la recherche de client qui peut être un passager.

De fois, des passagers les font appel. Vouloir tout empêcher, ça peut être une frustration pour le passager qui dès la prise de son ticket ne peut plus s'éloigner de la gare au risque de manquer son départ. Donc, le commerçant peut bien l'arranger à ce niveau (Entretien individuel, chef de gare d'AVC-Yamoussoukro, décembre 2021 et juin 2022).

« En fait, c'est quelque chose qui évolue là, la vente ambulante a pris la ville, les jeunes garçons et jeunes filles, et même certains adultes se promènent presque toute la journée sur les gares et dans des endroits où il y a beaucoup de monde pour vendre des articles divers (pains, accessoires de portables, montres, habits, chaussures, sacs à main, etc). Nous veillons pour qu'ils ne s'approchent pas des cars car en cas d'accident notre responsabilité sera engagée. Toi-même, tu vois ce petit qui court derrière le car, il peut être fauché par un motocycliste par inattention » (Entretien individuel, chef de gare de CTE-Yamoussoukro, décembre 2021 et juin 2022).

L'élément commun aux propos des chefs de gares, c'est que le commerce ambulant est visible sur chacune des gares. Leur approche par contre demeure mitigée car tantôt le commerçant ambulant est facilitateur pour les courses urgentes des passagers, tantôt, il constitue un danger pour des situations de vols et un risque dans ce dynamisme de vente. Chaque chef de gare recherche un contrôle sur sa gare mais cela n'est pas chose facile, car chacun se situe entre la satisfaction de sa clientèle et la recherche de profit.

### ***2.3. Présentation des résultats en approche quantitative***

La présentation des résultats en recherche quantitative s'articule essentiellement autour des réponses obtenues auprès de 140 commerçants ambulants

à partir d'un questionnaire.

### 2.3.1. Ancienneté dans la pratique du commerce ambulante

L'exercice d'une activité se pérennise dans le temps ; ainsi les enquêtés ont commencé à exercer ce type de commerce depuis quelques années. Le tableau ci-dessous présente les enquêtés selon leur ancienneté dans l'exercice du commerce ambulante.

Tableau n°1 : Répartition des enquêtés selon leur l'ancienneté

ANCIENNETE	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
<b>1-5 ans</b>	75	53,57
<b>5-10 ans</b>	40	28,57
<b>10 ans et plus</b>	25	17,86
<b>TOTAL</b>	140	100

*Source : Enquêtes de terrain, Janvier 2021.*

Selon le tableau ci-dessus, 75 enquêtés soit 53,57% ont déjà passé entre 1 à 5 ans dans l'exercice du commerce ambulante. Celles qui sont dans le domaine entre 5-10 ans représentent 28,57% de l'effectif et sont au nombre de 40.

Enfin, 25 personnes soit 17,86% exercent cette forme de commerce depuis plus de 10 ans.

La prédominance de l'effectif des commerçants ambulants ayant passé 1 à 5 ans dans cette stratégie de vente, montre que le commerce ambulante connaît son essor au cours de ses dernières années.

### 2.3.2. Jours de ventes des commerçants ambulants

Le pratique de commerce qu'il soit sédentaire ou ambulante se fait presque tous les jours de la semaine et selon les opportunités. Les personnes interrogées pour cette étude vendent tous les jours à l'exception de quelques-unes qui ne vendent pas les dimanches. Le tableau ci-dessous présente les enquêtés selon leurs jours de vente.

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon leurs jours de vente

JOURS DE VENTE	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
<b>Tous les jours de la semaine</b>	118	84,29
<b>Tous les jours, sauf le dimanche</b>	22	15,71
<b>TOTAL</b>	140	100

*Source : Enquêtes de terrain, Janvier 2021.*



Le constat issu du tableau ci-dessus montre que 118 enquêtés soit 84,29% vendent tous les jours de la semaine, 22 d'entre eux soit 15,71% vendent tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

Dans la plupart du temps, l'activité commerciale nécessite une endurance qui fait que chaque jour et ce malgré la fatigue, l'on est tenu d'être en mouvement de vente. Car, l'opportunité d'engranger des bénéfices est changeante. Ça marche mieux un jour, le jour suivant une déception pourrait s'installer parce que les choses n'ont pas bougé et ainsi de suite. Pour le commerçant ambulant dont la stratégie première est d'être mobile et partir à la rencontre des clients, travailler tous les jours constitue la voie pour tirer un meilleur profit de son activité.

### 2.3.3. Horaires de ventes

Nous notons que la majorité des enquêtés vendent tous les jours de la semaine, et cela se fait à des heures que chacun a défini selon les objectifs à atteindre et aussi selon sa disponibilité. Le tableau ci-après fait l'état des horaires de vente des enquêtés.

Tableau n°3 : Répartition des enquêtés selon leurs horaires de vente

HORAIRES DE VENTE	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
6H 30 à 17 H 30	80	57,14
7H à 19H 30	50	35,71
7H à 20H 30	10	7,14
<b>TOTAL</b>	140	100

*Source : Enquêtes de terrain, Janvier 2021.*

Les données du tableau ci-dessus montrent que 80 enquêtés soit 57,14% débutent leurs activités à 06H 30 et finissent à 17H 30. 50 personnes soit 35,71% vont sur les gares à partir de 07H et rentrent à la maison à 19H 30. Enfin, seulement 10 personnes soit 7,14% commencent la vente ambulante à 07H et l'achèvent à 20H 30.

Dans l'ensemble, les enquêtés, débutent la vente ambulante à 06H 30 et l'achèvent à 20H 30 par mesure de prudence. Car rester longtemps et tard sur les gares, dans les ruelles peut les exposer à des risques d'agression ou de vols. Tout compte fait d'autres tâches les attendent dès leur entrée à la maison. Nos investigations ont aussi montré que le commerçant ambulant vend toujours son article lorsqu'il décide de rentrer à la maison. En cours de route, s'il est sollicité par un client, il accepte de lui vendre l'article.

#### 2.3.4. Motivations du choix du commerce ambulante

A un choix, il y a la plupart du temps une raison ou une motivation, et ici les enquêtés ont choisi le commerce ambulante en s'appuyant sur certaines raisons. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des différentes raisons évoquées.

Tableau n°4 : Motivations des enquêtés pour le choix du commerce ambulante

MOTIVATIONS	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
<b>Augmentation du chiffre d'affaires</b>	85	60,71
<b>Cherté des magasins</b>	30	21,43
<b>Eviter le paiement de plus de taxes</b>	25	17,86
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>100</b>

*Source : Enquêtes de terrain, Janvier 2021.*

Au cours de l'enquête de terrain, il a été demandé aux personnes interrogées les raisons pour lesquelles elles ont choisi la vente ambulante. Ainsi, au regard des données du tableau numéro 4, l'augmentation du chiffre d'affaires justifie le choix de 85 personnes soit 60,71% de l'effectif des personnes interrogées.

Pour 30 personnes soit 21,43%, c'est la cherté des magasins qui justifie leur choix. C'est pour éviter le paiement de trop de taxes que 25 enquêtés soit 17,86%, ont fait le choix du commerce ambulante.

A l'issue de toutes les raisons évoquées par les enquêtés pour justifier leur choix de type d'activité, l'on doit retenir que la pratique du commerce ambulante participe à la construction sociale de l'acteur et pour lui ce choix lui est bénéfique.

#### 2.3.5. Bénéfices issus de la vente ambulante

La recherche de profit ou le fait d'avoir un bénéfice d'une activité quelconque détermine la pérennité de celle-ci. Les bénéfices journaliers issus de la vente ambulante des enquêtés sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°5 : Récapitulatif de l'avoir journalier des enquêtés

GAINS JOURNALIERS EN F CFA	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
<b>20.000 et plus</b>	100	71,43
<b>10.000 et 20.000</b>	25	17,86
<b>5.000 et 10.000</b>	15	10,71
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>100</b>

*Source : Enquêtes de terrain, Janvier 2021.*

Concernant le gain journalier, 100 enquêtés soit 71,43% disent qu'ils engrangent un

bénéfice de plus de 20.000 F CFA. Selon 25 autres enquêtés soit 17,86%, la recette journalière est située entre 10.000 F CFA et 20.000 F CFA. L'avoir journalier de 15 enquêtés soit 38,89% oscille entre 5.000 F CFA et 10.000 F CFA.

Le bénéfice journalier est fonction des types d'articles vendus et aussi du nombre d'articles vendus pendant une journée de travail. Sans oublier l'opportunité de rencontrer des clients qui seraient intéressés par les articles vendus par ces commerçants et qui décident d'en acheter pour répondre à un certain besoin.

### 2.3.6. Paiement des taxes

L'exercice d'une activité génératrice de revenus est soumis la plupart du temps à certaines taxes et/ou impôts. Le tableau ci-dessous met en lumière la situation de nos enquêtés à ce sujet.

Tableau n°6 : Acquiescement des taxes

PAIEMENT DES TAXES	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
<b>Pas du tout</b>	108	77,14
<b>Occasionnellement</b>	32	22,86
<b>TOTAL</b>	140	100

*Source : Enquêtes de terrain, Janvier 2021.*

Nos investigations auprès des commerçants ambulants ont révélé que 108 parmi eux soit 77,14% de l'effectif ne payent pas de taxes. Par ailleurs, c'est de manière occasionnelle que 32 commerçants soit 21,30% les paient.

L'on constate que la majorité des enquêtés ne paie pas de taxes et/ou impôts.

Le caractère informel de leur activité et leur mobilité en sont certainement la principale cause.

La pratique du commerce ambulant est susceptible de provoquer des risques dans la mesure où les acteurs sont toujours en mouvements à la recherche de la clientèle sur les artères de la ville, sur les gares routières, au milieu des cars, les accostant pendant leur stationnement.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de quelques risques encourus par les commerçants ambulants, enquêtés pour cette étude.

2.3.7. *Quelques risques encourus*

**Tableau n°7** : Récapitulatif des risques encourus par les enquêtés

<b>RISQUES</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>POURCENTAGES (%)</b>
<b>Pertes de marchandises lors des descentes et contrôles des agents de la mairie</b>	85	60,71
<b>Accidents de circulation en courant vers les clients</b>	35	25
<b>Pertes en vie humaine</b>	25	14,29
<b>TOTAL</b>	140	100

*Source* : Enquêtes de terrain, Janvier 2021.

Le tableau ci-dessus montre que le commerce ambulante qui se pratique aux alentours et sur les gares routières est une activité à risques. Les enquêtés dans la pratique de ce type de commerce ont cité trois (03) risques majeurs auxquels ils sont exposés quotidiennement. Des pertes de marchandises lors des descentes et contrôles des agents de la mairie viennent en première position et évoquées par 85 enquêtés soit 60,71% de l'effectif, ensuite suivent les accidents de circulation lors de la recherche de clients qui sont mentionnés par 35 enquêtés soit 25% et enfin des pertes en vie humaine, soulignées par 20 enquêtés soit 14,29%.

Bien qu'étant conscient des risques encourus en optant pour ce type de commerce, les concernés tiennent à continuer car tout dans la mesure où s'installer dans un endroit fixe nécessite des investissements financiers. Alors, temps que la vente ambulante leur permet de faire des profits, de pourvoir à leurs besoins et de construire leur existence sociale, ils sont prêts à prendre le risque.

### **3. Discussion des résultats**

#### **3.1. Enjeux du commerce ambulante**

Les enjeux issus de la recherche de terrain sur les logiques sociales des commerçants ambulants sont non seulement perceptibles grâce à l'acquisition d'un maximum de profit, de l'augmentation du chiffre d'affaires mais aussi et surtout des pertes issues de cette pratique commerciale.

Le commerce ambulante est une vente de proximité et de mobilité à la rencontre du client ; ce qui suscite dans la plupart du temps la décision d'achat lorsque la politique marketing est incitatrice. L'augmentation du chiffre d'affaires, la cherté des magasins et l'évitement du paiement des taxes constituent les raisons fondamentales pour lesquelles les enquêtés ont choisi de pratiquer le commerce ambulante. Ils estiment qu'ils vendent plus de marchandises et gagnent plus d'argent qu'ils n'auraient eu en étant dans des magasins fixes associés au paiement des taxes, de loyer de magasin, de l'électricité et de l'eau et par moment du personnel.

Par ailleurs, l'opportunité d'échapper à certaines taxes fiscales constitue un engouement à exceller dans la vente ambulante. En effet, les résultats de cette étude montrent que la majorité des commerçants ambulants interrogés ne payent pas de taxe, ni aux services des impôts, ni aux services de la Mairie. Ceci constitue l'une des raisons de l'essor du commerce ambulante à Yamoussoukro.

Ces commerçants échappent ainsi aux services des impôts parce qu'ils sont dans l'informel, situation qui est à leur avantage. Aussi, puisqu'ils sont perpétuellement en mouvement, ils échappent aux "mailles du filet" des agents de collecte de taxes de la Mairie de Yamoussoukro. Ils préfèrent donc rester dans cette dynamique que d'être dans un local fixe et être sous le poids des taxes.

Ceci est corroboré par les propos de Kaufmann et al., qui, selon eux « les recherches menées dans l'optique d'une optimisation fonctionnelle des pôles d'échanges considèrent bien souvent le comportement de l'utilisateur d'une façon strictement rationnelle en fonction du temps et du coût » (K. Vincent et al., 2000).

En effet, l'ambition des vendeurs, qu'ils soient ambulants ou fixes, est de gagner la confiance de leurs clients, de garantir une fidélité en vue d'obtenir plus de profit tout en faisant preuve de flexibilité dans la nature et dans les conditions de vente.

Le déplacement est la première manifestation de cette flexibilité, rendue nécessaire par la forte concurrence de ce domaine de l'économie, ainsi que par les mouvements des clients eux-mêmes, touristes et résidents déambulant dans des espaces ouverts (G. Maria de Fátima Cabral Marque et al., 2008, p. 92). De ce point de vue, « c'est la consommation qui implique la vente ambulante (...). La vente et la consommation ambulantes coexistent dans l'espace selon des réalités socio-économiques, politiques et spatiales complexes » (A. Lissette, 2008, p.117).

De loin, l'on penserait que la vente ambulante évolue sans risque ; mais malheureusement le commerce ambulante est entaché de risques. Cette pratique de vente qui est désormais positionnée comme un facteur de développement expose ses acteurs à des risques tels que des pertes de marchandises lors des descentes et contrôles des agents de la Mairie, des accidents de circulation pendant la recherche de la clientèle et des pertes en vie humaine. En effet, la police municipale et parfois accompagnée par les forces de l'ordre et de sécurité représentent une menace pour les commerçants ambulants qui ont pris l'habitude de s'enfuir lorsqu'ils repéraient un fourgon de police dans le marché, et/ou des agents de la Mairie s'approcher de leur espace de vente car ce sont des débordements en courses poursuites et la confiscation des biens qui sont malheureusement monnaie courante.

La réalité est là, le commerce ambulante, légitimé par certains commerçants, est désormais positionné sur le marché économique, à côté du commerce sédentaire. Ne constitue-t-il pas une concurrence déloyale contre le commerce sédentaire ?

### ***3.2. Concurrence déloyale contre les commerçants sédentaires***

Une des constatations issues de cette recherche est que les commerçants

ambulants dans leur majorité ne paient pas de taxes alors que les commerçants sédentaires sont soumis au paiement régulier de certaines taxes obligatoires au risque de voir leur magasin fermé ou la saisie de leurs marchandises. Cette situation crée une concurrence déloyale contre les commerçants sédentaires qui ont des emplacements fixes car contrairement aux commerçants ambulants, ceux-ci payent des taxes à la Mairie et aux services des impôts. Néanmoins, les distinctions opératoires autrefois, entre commerçants sédentaires et ambulants, réguliers et occasionnels, deviennent de plus en plus floues. L'image du vendeur à l'étal attendant son client et de l'ambulant se portant au-devant de celui-ci est totalement brouillée. Les vendeurs réguliers payant redevance sont prompts à dénoncer la concurrence des ambulants passionnés, des occasionnels, des «illégaux» squattant les allées et les abords des marchés et à exprimer leur regret d'un âge d'or où l'ordre régnait sur les marchés, où chacun était à sa place. Mais, ces discours véhéments masquent des comportements ambigus car ces vendeurs sont souvent les premiers à utiliser des ambulants pour écouler plus rapidement leurs marchandises, et à se déplacer eux-mêmes sur d'autres marchés régionaux où ils concurrencent à leur tour les vendeurs régulièrement installés (W. Laurence, 1997, p.18).

Ceci montre que l'enjeu de la concurrence fait que le commerçant sédentaire peut se nouer en commerçant ambulant ou à défaut solliciter les services d'un commerçant ambulant. Ceux-ci développent ainsi des interrelations dynamiques pour atteindre leur objectif, pouvoir écouler leurs marchandises et ainsi engranger des bénéfices pour la satisfaction de leurs conditions de vie. Il faut comprendre par-là que les commerçants sédentaires et les commerçants ambulants évoluent dans une relation duale soit d'opposition, soit de collaboration. Les différents acteurs du champ commercial mettent en place des stratégies en vue de leur positionnement socio-professionnel. Il s'agit en se positionnant d'être positionné dans cet environnement spécifique qui est celui du commerce.

A. Geyzen et T. Sadafut (2013), vont plus loin au-delà de la concurrence déloyale des commerçants ambulants contre les commerçants sédentaires puisque les résultats de leur étude montrent que les marchands ambulants sont de plus en plus considérés comme une nuisance publique par les personnes appartenant aux classes moyennes inférieures et supérieures et qui réclament de manière agressive le rétablissement des chaussées en tant qu'espace public auquel les marchands ambulants ont « porté atteinte ». Les responsables gouvernementaux et les citoyens, propriétaires de véhicules, voient également les marchands ambulants d'un mauvais œil, affirmant qu'ils encombrant l'espace urbain et empêchent la fluidité de la circulation. On reproche aux marchands ambulants de priver les piétons de leur espace, de provoquer des embouteillages et d'entretenir des liens avec le monde du crime organisé.

B. Guizoa Anderson (2021), abonde dans le même sens en soulignant qu'À Yamoussoukro, comme partout dans les capitales des villes africaines, les servitudes de passage réservées pour les voies de communication sont occupées de façon illégale, voire anarchique, par les activités économiques, malgré les efforts d'adressage et

d'équipements commerciaux dans la ville. Les espaces publics urbains de cette capitale politique sont sujets à des désordres de tout genre.

Au demeurant, le commerce ambulancier dans son fonctionnement évolue vers un système entrepreneurial. La concurrence sous-jacente contre le commerce sédentaire dans les villes, sur les marchés et sur les gares routières pour les ressources économiques fait de ces marchés un élément pertinent de l'horizon de l'économie urbaine. Le commerce ambulancier, vu sa progression et ses opportunités d'engrangement de profit financier devrait bénéficier d'autres regards car il participe désormais à la construction sociale des populations.

## **Conclusion**

Au terme de cette étude, il ressort que la pratique du commerce ambulancier sur les gares routières de Yamoussoukro par les commerçants est guidée par deux logiques, à savoir la logique socio-économique et la logique de contournement des taxes et impôts. Ce travail de recherche nous a également permis d'appréhender cette activité qui s'insère de plus en plus dans le quotidien de la population de Yamoussoukro permettant à bon nombre de personnes de subvenir à leurs besoins et donc de se construire socialement.

Par contre, celle-ci génère certes d'importants gains, mais expose ses acteurs à des risques tels que des pertes de marchandises lors des descentes et contrôles des agents de la Mairie, des accidents de circulation pendant la recherche de la clientèle, et des pertes en vie humaine. Le commerce ambulancier est en concurrence déloyale avec le commerce sédentaire et échappe aussi au contrôle rigoureux de l'Etat. Ainsi, dans le but d'augmenter les recettes fiscales et de garantir le mieux-être de la population qui pratique ce type de commerce, l'Etat ivoirien ne devrait-il pas le réglementer?

### Références bibliographiques

- ALIAGA Lissette, 2008, « La consommation ambulante face aux supermarchés : production spatiale, concurrence et résistance À LIMA », *Espaces et sociétés*, volume 4, numéro 135, pp. 117 à 136.
- ANNEKE Geyzen et TAUHID Sadafut, 2013, « Le statut des marchands ambulants à New Delhi », *Le Mouvement Social*, volume 1, numéro 238, pp. 53 à 64.
- BABELÉ Guizoa Anderson, 2021, *Activités économiques et désordre urbain dans la ville de Yamoussoukro*, Editions Universitaires Européennes, Armeneasca-Moldavie, 304 p.
- BABELE Guizoa Anderson, 2020, « L'exercice du petit commerce au moyen de la brouette "marchand " à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) », *Revue Canadienne de Géographie Tropicale*, Volume 7, numéro 1, pp.8 à 15.
- GOMES Maria de Fátima Cabral Marque, REGINENSI Catérine et BAUTES Nicolas, 2008, «Les commerçants ambulants et leurs clients à RIO DE JANEIRO», *Espaces et sociétés*, volume 4, numéro 135, pp. 79 à 97.
- COLEMAN James Samuel. 1990, *Foundations of Social Theory*, Cambridge (MA), the Belknap Press of Harvard University Press, 993 p.
- TILLOUS Marion, KAUFMANN Vincent et LOUVET Nicolas, 2008, «Consommer dans le métro, une question d'engagement dans le temps et l'espace», *Espaces et sociétés*, volume 4, numéro 135, pp. 99 à 115.
- WILHELM Laurence. 1997, *Les circuits d'approvisionnement alimentaire dans les villes et fonctionnement des marchés en Afrique et à Madagascar*, programme « approvisionnement et distribution alimentaire des villes », Collection Aliments dans les villes, Dakar, FAO, 62 p.